Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 130 (1985)

Heft: 10

Artikel: À propos de la révocation de l'Édit de Nantes : Vauban et le courage

civique

Autor: Rapin, Jean-Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344638

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de la Révocation de l'Edit de Nantes: Vauban et le courage civique*

par le lieutenant-colonel Jean-Jacques Rapin

La présentation de l'Exposition «Le Refuge huguenot en Suisse» au Musée historique de l'Ancien-Evêché à Lausanne est l'occasion de rappeler un aspect généralement peu connu du grand Vauban. Son activité, en effet, a largement dépassé l'art de la fortification. Bien évidemment, c'est dans ce domaine qu'il fait preuve de qualités hors du commun: les fortifications de Vauban – élément essentiel de la politique de Louis XIV dans sa recherche de frontières naturelles à la France – ont joué un rôle pendant près de 200 ans – jusqu'au milieu du XIXe siècle - et restent aujourd'hui, pour plusieurs d'entre elles - voyez Saint-Malo, Neuf-Brisach ou Briançon – les témoins d'une vision architecturale prestigieuse.

Mais il y a plus. Héritier en cela d'un mouvement d'idées qui remonte à la Renaissance, où les plus grands esprits – Michel-Ange, Léonard de Vinci ou Albrecht Dürer – se préoccupent de fortifications, Vauban rattache cet art à une certaine conception de la civilisation qu'il entend défendre ou illustrer, et, par là, à une certaine notion de l'homme. Celui dont Saint-Simon a pu dire «le plus savant homme dans l'art des sièges et de la fortification», mais aussi «le plus

avare ménager de la vie des hommes», se penche dès le début de sa carrière sur tout ce qui peut améliorer les conditions de travail et d'existence des soldats et du peuple. Ses axiomes célèbres «La sueur épargne le sang» (en pensant aux travaux de fortification), «Brûlons plus de poudre, versons moins de sang» ne restent pas des mots en l'air, ils se traduisent dans des faits. Soucieux du sort de ceux qui lui sont confiés, Vauban examine la solde, la subsistance (et propose par exemple une «soupe de blé plus saine que le mauvais pain»), le mode de recrutement des officiers (non seulement parmi la noblesse, mais aussi dans la bourgeoisie et parmi les soldats), l'organisation d'ambulances de combat, d'hôpitaux de place, le reclassement des invalides. Le Vauban ingénieur, qui dessine les outils du sapeur et du mineur, qui conçoit des plans types de caserne pour améliorer les conditions de logement, est aussi le Vauban homme et chrétien qui réclame le repos dominical, la présence d'un chapelain à la troupe et fait le procès de ceux qui exposent inconsidérément les soldats. Futur maréchal de France, Vauban n'hésite pas à rédiger un «Traité de la cochonnerie ou calcul estimatif pour connaître jusqu'où peut aller la production d'une truie pendant dix années de temps», à un moment où

^{*}Publié également dans La Nation.

le paysan mange rarement de la viande et où les pommes de terre ne sont pas encore introduites. Elevé à la dignité suprême en 1703, Vauban s'expose bien plus lorsqu'en 1706, une année avant sa mort, il publie sans privilège royal ni autorisation (le livre sera saisi et brûlé) son «Projet de dîme royale», fondé sur un impôt unique, équitablement payé par tous: «Ce serait une dîme royale sur toutes les natures de revenus, quels qu'ils puissent être: elle serait incomparablement plus légale, et d'un plus grand revenu.»

Homme de devoir et de service n'a-t-il pas écrit cette phrase étonnante: «J'ai beaucoup reçu de la nature, je dois beaucoup à la société, il ne sera plus de repos tant que je pourrai servir l'Etat — Vauban est donc aussi homme de conscience et de liberté intérieure. Le 23 novembre 1668, il écrit à Louvois: «Je préfère la vérité, quoique mal polie, à une lâche complaisance qui ne serait bonne qu'à vous tromper, si vous en étiez capable, et à me déshonorer... Trouvez donc bon, qu'avec le respect que je vous dois, je vous dise librement mes sentiments dans cette matière. Vous savez mieux que moi qu'il n'y a que les gens qui en usent de la sorte qui soient capables de servir un maître comme il faut...»

Cet homme de trente-cinq ans montre déjà un courage certain. Il en montrera plus encore, une vingtaine d'années plus tard, à l'occasion de la Révocation de l'Edit de Nantes. Cet acte blesse sa conscience et son âme de chrétien. Il laisse passer quatre ans et, en décembre 1689, adresse à feu M. de Louvois (en réalité au roi) un «Mémoire pour le rappel des huguenots». Vauban dresse d'abord une sorte d'inventaire des maux causés par la Révocation.

«...ce projet si pieux, si saint et si juste, dont l'exécution paraissait si possible, loin de produire l'effet qu'on devait en attendre, a causé et peut causer encore une infinité de maux très dommageables à l'Etat.

Ceux qu'il a causés sont:

- 1. La désertion de 80 ou 100000 personnes de toutes conditions, sorties du royaume, qui ont emporté avec elles plus de 30 millions de livres de l'argent le plus comptant.
- 2. Nos arts et manufactures particulières, la plupart inconnus aux étrangers, qui attiraient en France un argent très considérable de toutes les contrées de l'Europe.
- 3. La ruine de la plus considérable partie du commerce.
- 4. Il a grossi les flottes ennemies de 8 à 9000 matelots, des meilleurs du royaume.
- 5. Leurs armées de 5 à 6000 officiers et de 10 à 12000 soldats beaucoup plus aguerris que les leurs, comme ils ne l'ont que trop fait voir dans les occasions qui se sont présentées de s'employer contre nous...»

Vauban développe longuement les dangers qui résultent de cette mesure et presse le roi d'en juger toutes les conséquences. Il prend le ton le plus grave pour l'adjurer de s'apercevoir du danger: «...Sa Majesté doit enfin considérer que c'est la France en péril qui lui demande secours contre le mal qui la menace...» Enfin, il ne craint pas de dicter au roi les termes mêmes par lesquels l'Edit de Nantes pourrait être rétabli: «...Sa Majesté, s'étant aperçue avec douleur du mauvais succès qu'ont eu les conversions et de l'opiniâtreté avec laquelle la plupart des nouveaux convertis se sont obstinés à persister dans la religion prétendue réformée ..., ne voulant plus que personne soit contraint dans sa religion ... après avoir recommandé la

chose à Dieu, auquel seul appartient la conversion des cœurs. Elle rétablit l'Edit de Nantes, purement et simplement, au même état qu'il était ci-devant...»

Chacun sait que le roi ne crut pas devoir suivre ces conseils, malgré les relations de confiance qui avaient existé très tôt entre le souverain et Vauban. Mais le courage civique du maréchal en cette circonstance ne laisse pas de provoquer notre réflexion, aujourd'hui encore.

J.-J. R.

Si l'on fait grâce au méchant, il n'apprend pas la justice.

ISAÏE